

superficie moyenne des terrains constructibles dans des zones non raccordées à l'assainissement collectif. Actuellement 2 500 m<sup>2</sup> sont imposés alors que **avec les évolutions techniques, 1 500 m<sup>2</sup> suffiraient** comme cela se pratique dans les départements voisins du Tarn et de l'Aude.

Nous avons demandé la réalisation d'une étude permettant de définir les critères en tenant compte de la spécificité des communes.

## SCOT LAURAGAIS

### ■ DEMANDE DE PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE A LA CREATION D'UN NOUVEAU SIEGE ADMINISTRATIF POUR LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT LAURAGAIS.

Dès la création du Pays Lauragais, le siège administratif du Pays a été positionné à Montferrand, commune où se situe le seuil de Naurouze et point central du territoire.

Les locaux actuels de 60 m<sup>2</sup> ne peuvent accueillir le personnel nécessaire aux missions du Pays et du Scot Lauragais et à l'accueil du public.

Les élus ayant souhaité conserver le siège administratif sur la commune de Montferrand ont, après étude des possibilités, décidé l'acquisition d'une maison mise en vente au seuil de Naurouze.

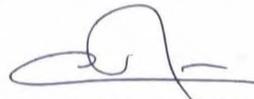
A ce jour le Conseil Général de l'Aude a voté une participation de 23 000 €.

Le Conseil Général de la Haute-Garonne a mis ce dossier à l'étude pour apporter son aide financière.

Je vous remercie de votre attention et je reste à votre disposition pour tout complément d'information,

Je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Amis, en l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Toulouse, le 15 juillet 2009



**Docteur Georges MERIC**

#### LES PERMANENCES :

Chaque semaine : Lundi de 9h à 12h - Mairie de Nailloux : 05 62 71 96 83  
Mercredi de 9h à 12h - Conseil Général à Toulouse : 05 34 33 32 24

# 1<sup>ère</sup> MODIFICATION BUDGÉTAIRE 2009

## LES DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL



**Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Amis,**

Du lundi 22 juin au vendredi 27 juin, le Conseil Général était en session. Dans cette lettre, je viens vous informer de mon travail et des dossiers essentiels.

### PRIORITE AUX TRANSPORTS EN COMMUN : UNE GRANDE AVANCEE POUR LE CANTON

Dans les propositions de mon mandat 2008-2014, je vous avais dit vouloir favoriser le développement des transports en commun. Or, à l'ordre du jour de cette session, était inscrit cet enjeu fondamental pour le canton de Nailloux, pour CoLaurSud : la discussion puis **le vote du Schéma Départemental des Transports Collectifs, un schéma qui engage les 10 ans à venir de 2010 à 2020.**

Trois scénarios étaient proposés au débat avec une gradation du niveau des services et de leurs traductions financières en investissements et coûts d'exploitation.

Je me suis battu pour assurer la prise en compte sur notre canton de 2 besoins-aujourd'hui essentiels :

- créer, en accès rapide, de proximité, des alternatives crédibles car efficaces, à la voiture individuelle grâce à des horaires adaptés, des temps de parcours performants et une fréquence élevée,
- maintenir tous les services Arc-en-Ciel en place qui ont fait leur preuve et bénéficient aux scolaires, aux personnes à faibles revenus et à celles sans moyen individuel de déplacement.

Aujourd'hui, je peux vous affirmer haut et fort que le Conseil Général nous a entendus en répondant positivement à toutes nos attentes puisque sont intégrées dans le scénario retenu toutes nos suggestions.

■ **L'AVANCEE LA PLUS GRANDE, QUI EST UN GRAND PRIVILEGE CAR CE TYPE DE LIGNE EST RARE DANS LE DEPARTEMENT : LA CREATION D'UNE LIGNE EXPRESS NAILLOUX/STATION DE METRO DE RAMONVILLE SAINT-AGNE**

Cette ligne aura un haut niveau de service avec des horaires cadencés, des points d'arrêt en nombre très limités et un itinéraire rationalisé puisqu'il empruntera l'Autoroute A66. 24 services quotidiens ou, si vous préférez, 12 allers-retours pourraient être proposés. La fréquence pourrait être toutes les demi-heures en période de pointe (entre 6h 30 - 8h 30 et 16h - 19h).

Aux points d'arrêt, des parkings permettront d'accueillir tous les usagers de tout le canton. Cette offre nouvelle devrait satisfaire les actifs qui réalisent des déplacements pendulaires domicile/travail notamment par ses tarifs et sa connexion aux autres modes de transport, avantages expliqués ci-après. La mise en place de cette ligne EXPRESS va se faire à compter de 2010.

■ **AUTRE AVANCEE : LA CREATION D'UNE NAVETTE CALMONT – GARE SNCF D'AUTERIVE AVEC PLUSIEURS SERVICES**

■ **L'AUGMENTATION DE LA FREQUENCE DE LA LIGNE REGULIERE STRUCTURANTE N°18** : Mazères Calmont – gare routière de Toulouse via Cintegabelle et Auterive.

■ **LE MAINTIEN DE LA NAVETTE MONTGEARD – NAILLOUX – GARE SNCF DE VILLEFRANCHE**

■ **LE MAINTIEN DES 2 LIGNES REGULIERES :**

- **La 90** : Lagarde – Caignac – Gibel – Nailloux – Université Paul Sabatier – gare routière de Toulouse.
- **La 89** : Montgeard – Nailloux – Saint-Léon – Le Vernet – gare routière de Toulouse.

Tous ces transports collectifs sur le canton, dont je viens de vous parler, appartiennent au réseau ARC-EN-CIEL du Conseil Général.

A l'automne, cette offre de transport en commun sera encore plus attractive. Une tarification unique – et donc simplifiée – fonctionnera.

**Elle combinera le réseau ARC-EN-CIEL avec le réseau urbain TISSEO-SMTC et à terme avec la SNCF. Avec la carte PASTEL, l'usager pourra alors se déplacer en car, en train, en bus, en métro**

Sans réaction politique forte, les éleveurs laitiers de Haute-Garonne sont condamnés à la disparition. Le Conseil Général demande à la Commission Européenne le maintien du régime des quotas (rappelons que grâce au Conseil Général, à sa politique de rachat des quotas, 41 millions de litres ont été maintenus sur le département), le respect du principe de transparence sur la répartition des marges, le soutien aux investissements dans les bâtiments d'élevage. Pour sa part, le Conseil Général **porte à 15 % (et 20 % pour les constructions bois) son aide pour les bâtiments.** En plus de ce doublement, il a été décidé d'autres mesures dont, à titre exceptionnel, **un dispositif de soutien à la trésorerie des exploitations.** Une autorisation d'un engagement de 300 000 € de crédit a été inscrite au budget.

■ **SOUTIEN AUX PRETS BONIFIES DES CUMA**

Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) se développent. 6 nouveaux groupements ont été recensés. Les besoins d'aide à la bonification sont de 108 816 € alors que le Ministère de l'Agriculture ne met à disposition qu'une enveloppe de 22 268 €. Comment maintenir la modernisation de l'agriculture en Haute-Garonne sans une revalorisation de cette enveloppe ?

## L'USINE A EAU DE CALMONT

■ **LA SECURISATION DES PRISES D'EAUX SUR L'ARIEGE**

Un partenariat entre le Conseil Général de l'Ariège et le Conseil Général de Haute-Garonne va permettre d'étudier la propagation d'une nappe polluante sur le cours de la rivière Ariège. Cette étude est un préalable à l'implantation éventuelle d'une station d'alerte située en amont des prises d'eau. 31 393 € sont affectés à cette opération.

## L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

■ **DEMANDE DE REDUCTION DE LA SUPERFICIE DES TERRAINS**

Avec Gilbert Hebrard, nous avons demandé à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Haute-Garonne au nom du SCOT Lauragais que je préside, de réduire la

français, **l'accord confère à une autorité religieuse des prérogatives de puissance publique contraires au principe de laïcité.** L'accord contrevient directement à l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution qui dispose que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Il enfreint également le préambule de la Constitution de 1946 ainsi que la Loi de 1905 de séparation des églises et de l'Etat, dont l'article 2 dispose que « *la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte* ».

**Enfin la publication de cet accord par décret** est contraire à l'article 53 de la Constitution qui prévoit que tout traité international qui modifie la loi française ne puisse être approuvé que par voie parlementaire. Il serait aussi logique, à tout le moins, qu'un tel bouleversement de nos institutions fasse l'objet d'un débat de la représentation nationale.

Le gouvernement a néanmoins choisi de passer outre et de rendre exécutoire cet accord par un décret signé du Président de la République !

Cette forme viole la Constitution et bafoue la démocratie. Dès lors, ce décret doit être annulé.

C'est pourquoi nous appelons tous les conseillers généraux et plus largement tous les élus et citoyens à soutenir **la démarche du Collectif pour la Promotion de la Laïcité qui a déposé devant le Conseil d'Etat un recours par excès de pouvoir à fin d'annulation du décret 2009 - 427 du 16 avril 2009 paru au JO du 19 avril 2009.**

## L'AGRICULTURE

### ■ LA CRISE LAITIÈRE

Les éleveurs subissent la dérégulation complète du marché. Au niveau de la production, le système des quotas est progressivement supprimé. Les prix ne sont plus fixés par un accord interprofessionnel mais localement par chaque industriel. La consommation du fait de la crise économique et de la demande mondiale est significativement affaiblie.

Entre 2008 et 2009, la perte de chiffre d'affaires des producteurs laitiers de Haute-Garonne sur une base lissée d'une perte de rémunération de 60 €/1000 litres est estimée à 6,6 millions d'euros pour une production totale annuelle de 110 millions de litres.

et bientôt en tramway sur toutes les lignes accessibles en Haute-Garonne. Dès lors l'utilisation de plusieurs modes de transport collectif successifs pour réaliser un déplacement, par exemple, car + métro ou car + train sera possible ; dans un premier temps pour les abonnements mensuels Arc-en-Ciel et Tisséo et par la suite pour toute la gamme tarifaire (ticket à l'unité, avec 10 déplacements et abonnements à l'année). Ce dispositif aura nécessité l'adaptation technique des systèmes billettiques.

Sous réserve du maintien de la politique tarifaire actuelle, le coût pour un habitant du canton de Nailloux d'un abonnement mensuel combiné Arc-en-Ciel et Tisséo serait de 60 euros. Et pour certains salariés bénéficiant d'une prise en charge par l'employeur, cet abonnement serait d'un coût réduit de moitié au moins.

J'ai pleinement conscience, avec la majorité du Conseil Général, que cette politique de développement de transports collectifs adaptés, facilement accessibles physiquement, tarifairement intéressant répond à des préoccupations fortes :

- la hausse brutale des carburants,
- la baisse du pouvoir d'achat,
- la nécessité de changer les habitudes de déplacement face à

la menace de dérèglement climatique.

Grâce au Conseil Général, à cette politique ambitieuse de transport en commun, les habitants du péri urbain que nous sommes pourront réduire leur budget transport et passer moins de temps dans les déplacements autrement dit : réaliser des économies de temps et d'argent.

Le Conseil Général, une nouvelle fois, fait la preuve de son écoute de nos besoins, de la qualité de ses réponses, de son rôle de solidarité entre les différents territoires en créant les moyens collectifs de déplacements autour de Toulouse pour être reliés aux transports urbains de Toulouse.

Pour aller encore plus loin et plus vite, le Président Pierre Izard a appelé à la création, avec toutes les autorités concernées par le transport public dans l'agglomération toulousaine, d'une « **Conférence permanente des exécutifs** ». Son but : étudier ensemble l'opportunité des projets de développement des réseaux, leur financement, leur articulation et leur cohérence tarifaire. Comment ? En prenant en compte les nécessités toulousaines spécifiques mais aussi les difficultés de déplacement en dehors de cette seule commune.

Le Président s'est adressé à l'Etat pour sortir de la stagnation le projet de **Ligne à Grande Vitesse Paris-Toulouse** : cette priorité d'aménagement de notre territoire pour le début du XXIème siècle. Le Conseil Général a voté 315 millions pour participer à sa construction. Actuellement à la demande du Premier Ministre, l'appel d'offre pour le tronçon Tours-Bordeaux a été repoussé. Souhaitons que cette ligne LGV et son prolongement Toulouse-Narbonne entreront dans les grands chantiers d'avenir, seront reconnus enfin comme une priorité nationale et donc financés par le grand emprunt national. Car pour l'heure, l'Etat donne plus que le sentiment de temporiser sur ce dossier.

## DES TRANSPORTS EN COMMUN POUR TOUS

Je veux parler d'un autre **SCHEMA DIRECTEUR** que nous avons voté à cette session et qui concerne **LA MISE EN ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX**.

Pour les personnes à mobilité réduite, 500 points d'arrêt vont être aménagés en concomitance avec les cheminements d'ici 2015. Tout le parc de véhicules à cette date là sera également accessible ce qui nécessite d'opérer un renouvellement du parc à un rythme deux fois plus élevé qu'actuellement.

Le Conseil Général a opté pour une politique volontariste et non minimaliste d'application de la loi HANDICAP de 2005.

Je veux également parler de transport pour tous avec une mesure d'ordre social suite à la mise en place du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) qui à partir du 1er juin dernier a remplacé le Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.) et l'Allocation de Parents Isolés (A.P.I.). Le Conseil Général a non seulement maintenu la gratuité des transport en commun aux bénéficiaires du R.S.A. « socle » qui équivaut au minimum qui était garanti aux ex-R.M.I. mais en l'étendant aux bénéficiaires de l'A.P.I.

## L'EDUCATION NATIONALE ET LA LAICITE

J'ai déposé 4 résolutions pour à nouveau tirer la sonnette d'alarme contre le démantèlement du service public d'enseignement et contre les atteintes à la laïcité de l'Etat et je me suis associé à 2 vœux de collègues qui rejoignent ces combats.

maternelle constitue un nouveau désengagement de l'Etat à l'égard de la Petite Enfance.

**N'assiste-t-on pas à la mort programmée de notre école «maternelle» dont les qualités et les mérites sont reconnus dans le monde ?**

## ■ CONTRE LA SUPPRESSION D'UNE DEUXIEME CLASSE AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (CDEF)

Le C.D.E.F. est le seul service public du département à accueillir en urgence de nuit comme de jour des enfants, des adolescents et des mères en difficulté avec des enfants en bas âge. En moyenne 700 prises en charge ont lieu tous les ans.

Les enfants concernés par les classes de maternelles et élémentaires arrivent bien souvent dans un état physique et psychologique délabré par l'accumulation de plusieurs traumatisme ; le dernier étant celui de la séparation avec le milieu familial sur décision du juge des enfants.

**Pourquoi priver ces enfants d'une scolarisation dans un milieu protégé** en ne leur laissant plus le temps de retrouver une stabilité ? En ce qui concerne **le respect du principe de laïcité**, il y a le discours comme dernièrement au Congrès de Versailles et des actes en totale contradiction. Deux décisions récentes en attestent.

## ■ DEMANDE D'ABROGATION DU REGLEMENT ILLEGAL ACCREDITANT LES ETABLISSEMENTS PRIVES A DELIVRER DES DIPLOMES NATIONAUX. ACCORD ENTRE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE SAINT-SIEGE SIGNE A PARIS LE 18 DECEMBRE 2008

Depuis ses origines républicaines, l'Université française est le gardien du caractère scientifique des contenus de ses enseignements. C'est ainsi que **l'Etat détient le monopole de la délivrance des grades et diplômes universitaires nationaux**. Le Conseil d'Etat a rappelé le caractère constitutionnel de ce monopole défini par la Loi du 18 mars 1880 et toujours confirmé depuis. Or, l'accord passé entre le Saint-Siège (présenté comme l'Etat du Vatican mais agissant en fait comme autorité religieuse) et le gouvernement français conduit à une remise en cause manifeste de ce monopole puisqu'il s'applique aux établissements catholiques privés de droit français.

En accordant ainsi à l'église catholique, et à elle seule, le pouvoir de délivrer des grades et des diplômes universitaires sur le territoire

### **Que sanctionne t-on ? Un investissement remarquable et remarqué dans l'école publique, dans la socialisation des générations futures.**

Avec les parents d'élèves, la communauté éducative de Nailloux et tous les élus locaux nous demandons à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de retirer cette sanction injuste.

Cette proposition de résolution a été transmise à Monsieur le Recteur d'Académie, Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Haute-Garonne.

### **■ SOLIDARITE AVEC LES ENSEIGNANTS ET LES PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE DE LALANDE**

Le collège de Lalande est un des cinq établissements classés « Ambition réussite » à Toulouse et à ce titre doit bénéficier d'un taux d'encadrement renforcé.

Or, quand Monsieur l'Inspecteur d'Académie constate que ce collège difficile perd quelques élèves alors que la population du secteur augmente, dans le même temps, Monsieur le Recteur supprime le rattachement d'un poste de conseiller pédagogique d'éducation acquis depuis 5 ans sur ce collège. Pourtant ce C.P.E. avait fait œuvre plus qu'utile puisque l'absentéisme est tombé à Lalande de 20 % à 5 % et les jeunes issus de la communauté des gens du voyage y prolongent leur scolarisation.

Compte tenu du contexte social, de l'obligation d'accompagner ces jeunes en difficulté, de l'AMBITION REUSSITE affichée par le Ministère de l'Education, ce collège mérite bien la création d'un 2ème poste de conseiller principal d'éducation à côté des 6 postes à plein temps de surveillant.

Le Conseil Général de la Haute-Garonne demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à Monsieur le Recteur d'Académie et à Monsieur le Ministre de l'Education de bien vouloir répondre favorablement à cette nécessité.

**■ OPPOSITION A L'APPEL A CANDIDATURE** lancée par le Secrétariat d'Etat à la famille pour l'ouverture de « Jardins d'Éveil », un nouveau mode de garde expérimental destiné aux enfants de 2 à 3 ans. Ils seront implantés dans des locaux communaux sur la base d'unités de 12 places. L'encadrement sera effectué par un adulte pour 8 à 12 enfants et à défaut de prise en charge par les communes, une participation sera exigée des familles en fonction de leurs revenus.

Cette nouvelle structure intermédiaire entre la crèche et l'école

### **■ LES VIOLENCES DANS LES COLLEGES : TRAITER LES CAUSES ET NON LES CONSEQUENCES**

Des faits divers tragiques, notamment au collège de Fenouillet le 15 mai dernier, ont mis sur le devant de la scène des violences avec armes blanches dans les établissements scolaires et suscités une grande émotion. Le Gouvernement a réagi par des propositions inappropriées dans le sens d'une politique strictement sécuritaire faisant l'impasse de toute prévention et concertation. Le tout sécuritaire est une mesure en trompe l'œil qui déstabilise l'école.

**1<sup>ère</sup> mesure : l'installation de portiques de détection des métaux** pour lutter contre l'introduction d'armes dans certains établissements avec le droit donné par habilitation aux personnels de fouiller les cartables des élèves.

La réponse du personnel de direction n'a pas tardé : « fouiller tous les sacs est irréalisable. Il manque déjà tant de personnel pour des missions essentielles dans la vie scolaire notamment des assistants d'éducation, etc. ».

L'expérience menée aux USA dans 1% des établissements scolaires avec des portiques qui sonnent à tout bout de champ montre que ce dispositif est ingérable, insupportable et ils sont vite désactivés. Les portiques ne solutionnent rien. Le gouvernement veut faire supporter ces investissements inutiles par les collectivités locales.

### **2<sup>ème</sup> mesure : la vidéosurveillance**

Expérimentée dans les lycées d'Île-de-France, les caméras à l'entrée des lycées n'empêchent pas les intrusions et à l'intérieur ne préviennent pas les vols. Les caméras déplacent les problèmes et qui va regarder les écrans ? Une autre donc fausse solution aux frais également des collectivités locales.

### **3<sup>ème</sup> mesure : une force mobile d'agents assermentés placés sous l'autorité du recteur.**

Réaction des chefs d'établissement : « une force mobile en opération coup de poing, 48 heures après les incidents n'a pas grand intérêt. La sécurité est un travail de longue haleine mené avec des partenaires locaux comme la police de proximité. ». Celle que Sarkozy a supprimée.

La police de proximité est efficace parce qu'elle tisse des liens au quotidien avec les jeunes comme l'ont montré au Canada, à Toronto, des expériences concluantes avec une police de voisinage.

La majorité du Conseil Général de la Haute-Garonne affirme une seule

et grande mesure qui permette de traiter les causes et non les conséquences des violences scolaires : **avoir un nouveau projet, une ambition pour l'Ecole de la République avec des moyens humains et non cette politique de démantèlement avec ses suppressions de postes.**

L'école reçoit de plein fouet la dégradation sociale, la fragmentation sociale, résultat d'une politique de régression sociale depuis 2002. Elle est le miroir d'une société qui banalise la violence. Il faut sortir de cette école devenue poudrière et bouc émissaire.

Citons un enseignant : « les violences se produisent au quotidien et sans arme avec cris, mépris, insolences, insultes, coups, le tout envers leurs camarades et le personnel. Des violences verbales et physiques concentrées surtout sur les lieux d'exclusion sociale et fait nouveau, elles visent les adultes. Il y a une dégradation de la relation aux adultes. La violence ne vient pas de l'extérieur, elle est dans les établissements. ».

Cette situation est le résultat d'une politique sécuritaire menée par Nicolas Sarkozy depuis 2002.

Les jeunes violents de 13 à 17 ans appartiennent à la génération Sarkozy qui n'a connu que le mépris et la répression depuis 7,5 ans de la part du pouvoir national. Le bilan est pitoyable !

#### **Que faire ?**

- Surtout pas des classes surchargées à 30 élèves comme aujourd'hui. Surtout pas la suppression des structures adaptées aux élèves en difficulté avec la disparition des RASED.
- Surtout pas des propositions comme celles de Sarkozy-Darcos qui ne peuvent qu'augmenter les tensions, le ressentiment des élèves contre l'école, le sentiment d'être méprisés et en réaction d'être violents.
- Surtout pas par la suppression des assistants d'éducation attachés aux enseignants et aux enfants à mobilité réduite.
- Surtout pas par la suppression des I.U.F.M. car la relation pédagogique peut réduire la violence. Des équipes de personnel stable, formé à la gestion du stress, à la dynamique de groupe, à la prise de parole, au travail en équipe doit accompagner la formation disciplinaire.

Alors qu'il faudrait augmenter le nombre de personnels encadrant formés et restaurés dans leur confiance, disponibles car plus nombreux, le gouvernement fait le contraire.

Le Conseil Général de la Haute-Garonne appelle à la mobilisation contre cette politique de démantèlement de l'école de la République. Ce dont a besoin l'école : ce sont des moyens pour remplir ses missions et non des faux semblants sécuritaires.

Cette proposition de résolution a été transmise à Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, Monsieur le Recteur, Monsieur le Préfet.

#### **■ SOLIDARITE AVEC CHRISTIAN BORGETTO, ENSEIGNANT A L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN ROSTAND DE NAILLOUX**

L'aide personnalisée, les 2 heures par semaine, Christian Borgetto enseignant à l'école élémentaire Jean-Rostand de Nailloux l'apporte le mercredi matin dans les meilleures conditions pour qu'elle soit efficace et bénéfique notamment aux élèves en difficulté.

Comment s'y prend-il ? Il privilégie la solidarité entre les élèves, l'entraide et la coopération dans les apprentissages entre enfants, le respect de chaque enfant, de son rythme de progression. Il propose à sa classe toute entière des projets créatifs, participatifs. Il forme à la pratique de la démocratie en créant des débats pour faire réfléchir les élèves et pour leur donner prise sur ce qu'il font. Les élèves, tous les élèves prennent goût au travail. Les parents voient les résultats et reconnaissent son professionnalisme. A l'unanimité ils le soutiennent tous dans son choix pédagogique de ne pas discriminer, trier, stigmatiser les élèves en difficulté le mercredi matin. Il travaille avec tous dans l'intérêt de tous.

Comment son travail est-il apprécié par le Ministère de l'Education ? Par une sanction. Alors qu'il assure l'intégralité de son service, une journée de salaire par semaine lui est retirée pour non respect de l'esprit d'une mesure jugée par beaucoup de spécialistes en sciences de l'éducation néfaste, nocive.

#### **Qui sanctionne-t-on ?**

Un excellent enseignant intervenant à l'I.U.F.M.

Un enseignant-citoyen exemplaire créateur à Nailloux du Conseil Municipal des Jeunes qui se réunit tous les 15 jours.

Un enseignant-citoyen qui a réussi à mobiliser une centaine d'enfants et parents pour les concerts du dimanche de l'orchestre National du Capitole à la Halle aux Grains, qui est président de l'Union des Associations de Nailloux et qui participe à l'animation du Cercle de Lecture à la bibliothèque.